

Le 25 janvier 2019

CONVOCAATION

par voie électronique
Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives (JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

VENDREDI 1^{ER} Février 2019 à 20H30

ORDRE DU JOUR.

- RGD - Autoriser le CDG à consulter pour la mise en conformité au Règlement Général pour la Protection des Données
- Vote des 3 taxes
- Recensement des besoins d'investissements 2019
- Mise en vente de l'ancienne trésorerie

- **Questions diverses**
 - Tour de table
 - ...

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agrèer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 1^{ER} FEVRIER 2019 A 20H30

Présents : Alain CLAIRAND, Jacques FRADIN, Claude LARGEAU, Jean-Marie MORISSET, Murielle GIRARD, Mathieu CHAMARD, Annie GADREAU, Marylène GRANIER, Chantal GUERY, Claude GUITTON, Sylvie GUITTON, Christian QUINTARD, Arnaud PIOT.

Ont donné pouvoir : Hélène CAQUINEAU (pouvoir à Annie GADREAU), Alain OUVRARD (pouvoir à Alain CLAIRAND).

Secrétaire de séance : Murielle GIRARD.

Préambule : approbation du PV de la dernière réunion de séance.

Avant le vote :

Monsieur Morisset demande si un courrier a été envoyé à la société Immobilière Atlantique Aménagement qui souhaite vendre les 14 logements sur la commune.

Monsieur le Maire répond que pour l'instant le conseil municipal a été consulté lors de la dernière séance sur ce projet de cession des logements et propose que l'avis du Conseil soit demandé avant toute cession.

Monsieur MORISSET suggère que le Conseil Municipal donne son avis écrit à l'organisme concernant cette vente en précisant le risque que cela pourrait entraîner sur la baisse d'offre de logements sociaux sur la commune.

A l'issue de cette remarque : vote du PV : pour à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR.

RGPD - AUTORISER LE CDG A CONSULTER POUR LA MISE EN CONFORMITE AU REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES

RGPD (Réglementation Générale sur la Protection des Données) : c'est une loi européenne votée en 2017. Elle change les règles de ceux (entreprises, collectivités, employeurs) qui gèrent des données personnelles.

On demande à tous ceux qui ont des banques de données sur la vie privée des personnes (fichier clients, liste électorale, fichier population...), de réaliser un plan pour protéger ces données.

Monsieur le Maire a trouvé sur internet une vidéo pour comprendre ce qu'est le RGPD en 5 questions et la propose au Conseil Municipal.

Les données personnelles sont : toute identification qui permet de reconnaître une personne.

Concernant l'âge du consentement du mineur quant à l'utilisation de ses données personnelles en France, il est de 15 ans. Il faudra donc demander le consentement des parents pour qu'un jeune, mineur, utilise les réseaux sociaux par exemple, ou pour que les données de ce jeune puissent être utilisées par un organisme.

Quelles sont les conditions d'utilisation des données des personnes par les entreprises ? Pour les entreprises, il faudra être capable de prouver que les données ont été recueillies légalement et qu'elles ont été sécurisées.

Le but : instaurer des limites sur la façon dont les données vont être exploitées.

Cette nouvelle règle s'applique désormais à toute entreprise, toute collectivité.

La question qui se pose est de savoir ce que la commune doit mettre en place pour protéger ses données. Chaque organisme doit avoir un plan, avec un gestionnaire, pour faire l'état des lieux des fichiers qui seraient susceptibles d'être concernés du fait de cette nouvelle réglementation.

Pour une petite commune comme la nôtre, c'est très compliqué à mettre en œuvre.

Le centre de gestion de SAINT-MAIXENT L'ECOLE a consulté toutes les communes adhérentes.

A ce jour, 95% des collectivités n'ont pas encore mis en conformité la gestion de leurs données.

Aussi le CDG nous propose de nous associer pour faire un appel d'offre afin de recruter un acteur qui puisse mettre en place ce RGPD dans nos communes.

Il faut déléguer notre pouvoir au CDG pour faire un appel d'offre. La loi est entrée en vigueur depuis avril 2018 et nous ne sommes pas en conformité.

Monsieur MORISSET intervient : Il faudrait que les communes de la nouvelle CDC aient une démarche commune vis-à-vis de cette proposition d'appel d'offre.

Monsieur le Maire précise que c'est le cas : Les communes de la communauté s'en réfèrent au CDG pour faire un appel d'offre. Une fois le coût de l'opération connue, il faudra que les communes se prononcent sur l'adhésion à ce service qui nous permettra de nous mettre aux normes vis-à-vis de cette nouvelle réglementation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ autorise le Maire à mandater le CDG dans le cadre de l'appel d'offres qui sera lancé sur la mise en conformité au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD).

Vote « Pour » 15 ; « Contre » 0 ; « Abstention » 0.

VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MORISSET pour la présentation des taux sur la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et la taxe sur le foncier non bâti.

Concernant le taux de la taxe d'habitation : en 2017, il était de 14,37% et en vingt ans (de 1996 à 2017) il a subi une hausse de 19,75%. Cette taxe représente une charge moyenne de 160€ par habitant.

Concernant le taux de la taxe sur le foncier bâti : en 2017, il était de 19,92%. Entre 1996 et 2017, il a augmenté de 16,90%. Cette taxe représente une charge moyenne de 199€ par habitant.

Enfin, concernant le taux de la taxe sur le foncier non bâti (terre agricole) : en 2017, il était de 53,40%. Cette taxe représente une charge moyenne de 52 € par habitant.

Le total des trois taxes représente 411€ d'impôts par habitant en moyenne.

Si on fait la simulation d'une augmentation de 1% de ces trois taux, cela représenterait une hausse des recettes de la commune à hauteur de 4 226€.

Remarque de Monsieur MORISSET : nos taux sont au-dessus de ceux des autres communes de l'ex CDC Sud Gâtine. Par ailleurs, Monsieur le Maire souligne que dans le contexte actuel, il est difficile de prendre la décision d'augmenter les taux ; il propose donc le maintien des taux à l'identique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ donne son accord pour le maintien des taux pour l'ensemble des trois taxes, à savoir :
 - Taxe d'habitation : 14,37 %
 - Foncier bâti : 19,92 %
 - Foncier non bâti : 53,40 %

Vote « Pour » 15 ; « Contre » 0 ; « Abstention » 0.

BUDGET :

Dernier document présenté par Monsieur MORISSET : l'évolution de notre CAF (Recette - dépenses). Elle est pour cette année de 202.638€ (grâce notamment à la dotation exceptionnelle de la solidarité rurale).

C'est la première fois que l'on dépasse 200.000€ depuis plusieurs années, ce qui montre une gestion saine du budget et une baisse de l'endettement. Toutefois Jean-Marie Morisset précise que nous devons rester prudents et vigilants, car nous ignorons encore quelle sera la dotation de l'Etat pour 2019.

RECENSEMENT DES BESOINS D'INVESTISSEMENTS 2019

Monsieur le Maire remet en séance le recensement des besoins d'investissement pour 2019.

Il précise que pour certains postes, les coûts sont connus puisque des devis ont été demandés. Pour les autres, cela reste à préciser.

Restaurant scolaire	50.000,00 €
Eaux pluviales - rue du Pré Martinet	7.548,29 €
Enfouissement des réseaux (Rues de l'Ancien Champ de Foire, de la Verronnerie et du Petit Bourg)	48.542,93 €

Réserve Incendie (Le Fougeret)	17.188,51 €
(Reste à chiffrer les réserves incendie de la Cironnière et Beauchamp)	
Peintures routières (Route de Niort et Rue du Mémorial)	12.000,00 €
Eclairage public (Rue du Pinier)	16.410,85 €
Dalle béton « issue de secours » Salle Socio-Educative	1.500,00 €
Sol de l'Espace associatif	12.532,56 €
Caves-urnes (nombre : 6)	2.160,00 €
Moteur cloche	5.206,80 €
Camion benne	8.000,00 €.

Reste à chiffrer :

- les réserves incendie de la Cironnière et Beauchamp
- les ouvertures et la porte d'entrée de la Boutique solidaire
- le remplacement de la chaudière de la Bibliothèque
- le tri et classement des archives communales
- les chicanes de ralentissement rue des Halles et rue des Roulleaux
- les achats de panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h pour la rue de la Ménardière
- la démolition du Château d'eau (Rue de la Poste).

MISE EN VENTE DE L'ANCIENNE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la CDC n'est plus intéressée par ce bâtiment et que, pour l'instant, les bureaux restent à SAINT-LIN.

Aussi, il convient de procéder à la mise en vente de ce local. Il précise que des estimations ont été faites par 3 Agences immobilières ; la valeur donnée la plus basse est de 55.000 € et la plus haute, de 140.000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil, une visite sur place en vue de déterminer un prix de vente et de signer un mandat de vente avec une Agence. La date du samedi 9 février 2019 à 11h est retenue.

QUESTIONS DIVERSES

▪ **Bibliothèque**

La parole est donnée à Marylène GRANIER.

La bibliothèque départementale souhaite que la bibliothèque de Mazières se regroupe en réseau. Une réunion a donc été organisée avec St-Pardoux, qui est intéressé par la démarche. Or, parmi les conditions de cette mise en réseau, il faut être informatisé. La bibliothèque de Saint-Pardoux-Soutiers va s'informatiser et choisir le même logiciel que celui de notre bibliothèque. Mais la mise en réseau fait un peu peur aux bénévoles. Néanmoins cela permettrait de faire une offre de lecture plus large aux habitants, de répartir les achats, et d'avoir connaissance des livres détenus dans les bibliothèques du réseau.

Enfin, à terme si la mise en réseau prend de l'ampleur avec d'autres communes, peut-être y aurait-il la possibilité de recruter une personne et de créer un emploi. Depuis cette rencontre, la commune de Verruyes serait intéressée pour rejoindre ce réseau. Saint-Lin est aussi intéressé. Puis pourquoi pas à terme pourrait-on élargir aux bibliothèques des communes de la nouvelle CDC. Mais il faut y aller étape par étape. Une réunion d'information est prévue le 7 mars à 20h30 avec les personnes de la bibliothèque départementale.

▪ **Recensement**

La parole est donnée à Sylvie GUITTON.

En fin de 2^{ème} semaine de recensement, les 4 agents en sont à 72 % d'avancement de la collecte.

Fin de la séance : 22h15.